

MAIRIE
DE
CORBARIEU



**ARRÊTÉ DE POLICE DE LA CIRCULATION
CHEMIN DU TOUMET, RD 21
ROUTE DE CORBARIEU
ROUTE DE MONTAUBAN
DU N° 31 AU N° 4247
EN AGGLOMERATION & HORS AGGLOMERATION**

AM2026_008

Le Maire de la Commune de Corbarieu ;

VU le Code de la Route, et notamment ses articles R 415-6, R 411-25 et R 411-8 ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion des travaux effectués par la société SOLUTIONS 30 SUD OUEST, représentée par Madame SOUSA Magali 35 Boulevard Sainte Assicle – 66000 Perpignan, en vue de réaliser des travaux de dépose massive de câbles télécom, ouverture et fermeture de chambre télécom, **Chemin du Toumet, RD21 Route de Corbarieu, Route de Montauban, du n° 31 au n° 4247** à CORBARIEU (Tarn-et-Garonne)

ARRÊTÉ

Article 1 – La circulation sera alternée manuellement le 2 Février 2026 pour la durée du chantier n'excédant pas 19 jours calendaires.

Le stationnement et le dépassement sera interdit aux véhicules légers et aux poids lourds sur toutes les zones nommées ci-dessus.

Article 2 – La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

Article 3 – Les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois.

Article 4 – Madame le Maire de la commune de CORBARIEU, Monsieur le chef de Centre des sapeurs-pompiers de Corbarieu, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Grisolles sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Corbarieu, le 23 Janvier 2026

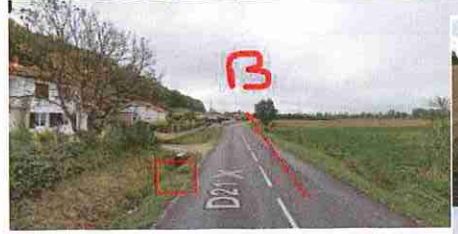
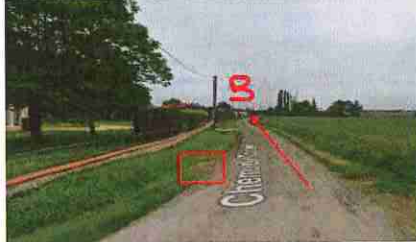
Le Maire,
Aline CASTILLO



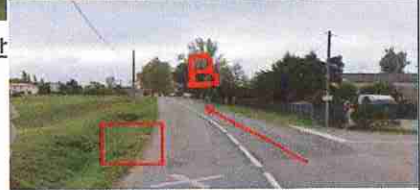
LE MAIRE :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Chemin de Tournes, 100m

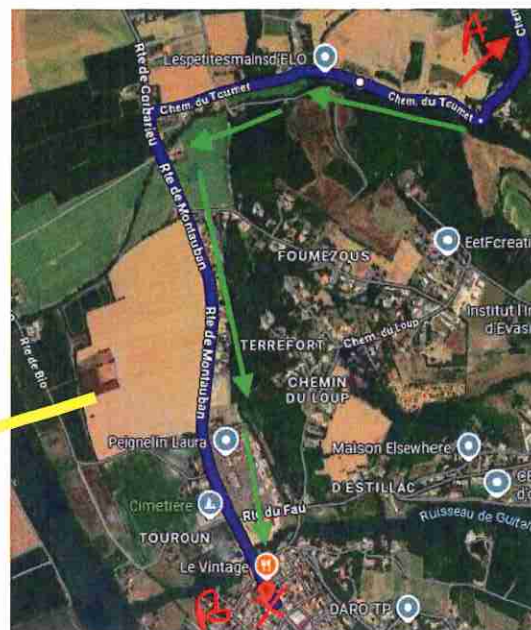


Chemin de Tournes, 100m



[illegible]

09/01/2026 14:20



SOUSA MAGALI